

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex – Lot n°05 Serrurerie – Métallerie / Entreprise BLANCHET / Avenant n°02 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n°2022_052_DEL en date du 4 avril 2022 par laquelle le Conseil Municipal a attribué le lot n°05 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex à la société BLANCHET pour un montant de 290 000 € HT,

VU l'acte d'engagement signé le 8 avril 2022 et notifié le 11 avril 2022 à l'entreprise BLANCHET,

VU l'avenant n°01 signé le 28 juillet 2022 et notifié le 2 août 2022 à l'entreprise BLANCHET,


VU le budget 2023,

VU le projet d'avenant n°02,

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution du marché, il apparaît nécessaire d'opérer des modifications de prestations en moins-value d'un montant de – 51 377.36 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au lot n°05 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** l'avenant n°02 au lot n°05 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex, d'un montant de

– 51 377.36 € HT, soit une baisse de 17.72% du montant initial du marché public.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230404-2023_083_DEC-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 avril 2023.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 05 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 05 avril 2023.